

Page: 1/7 Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14° VINAIGRE MENAGER 14° · Nom du produit:

Code du produit: 01.00471 No CAS: 90132-02-8 90132-02-8

· Numéro CE: · Numéro d'enregistrement 01-2119475328-30-xxxx

290-419-7 Non concerné

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

Pas d'autres informations importantes disponibles. déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Nettovant, détartrant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: CB STOCK - Les Secrets de Léontine Tel: +33 (0)3 26 49 58 70

121 rue du 08 Mai 1945 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ https://lessecretsdeleontine.fr/fr/

Email: contact@lessecretsdelontine.fr CB STOCK - Les Secrets de Léontine

· Service chargé des renseignements: 121 rue du 08 Mai 1945 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

https://lessecretsdeleontine.fr/fr/ Email: contact@lessecretsdelontine.fr

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

SAMU: 15 1.4 Numéro d'appel d'urgence POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



· Mention d'avertissement

Attention · Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou · Conseils de prudence P101

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P337+P313

Vinaigre d'alcool 14% d'acidité

Ce produit est exclusivement réservé à un usage ménager, il n'est pas destiné à un usage

· Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

· Indications complémentaires:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

n°1272/2008.

(suite page 2)

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14° VINAIGRE MENAGER 14°

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT· Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le

système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à

la rubrique 11

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

 No CAS Désignation CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité (<25% d'acidité) - obtenu exclusivement par le

procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Substances apparentées Acide acétique:

CAS 64-19-7 / CE 200-580-7 et Vinegar: CAS 8028-52-2.

· Code(s) d'identification

Numéro CE:

· Indications complémentaires: Le vinaigre est un produit réglementé. Le Décret n°88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par

Le viriaigre est un produit réglemente. Le Décret n' 86-1207 du 30 décembre 1966 (modine par le décret n° 2005-553 du 19 mai 2005) défini précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000. La dénomination "vinaigre" est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses;

Le vinaigre est défini dans la réglementation avec différents numéros d'identité chimique en

fonction de l'application dans laquelle cette matière première est utilisée Application phytopharmaceutique / Substance de base: CAS number: 90132-02-8

Application Détergence / EC inventory: CAS Number: 90132-02-8 Application Cosmétique: CAS number 8028-52-2

Application biocide, substance à faible risque: 8028-52-2

Les ensemble de ces identifiants sont definis comme substances apparentées à l'acide acétique dans le dossier d'enregistrment REACH. La classification harmonisée applicable à l'acide acétique est donc directement applicable au vinaigre sous ces différents numéros de

CAS.

· Limites de concentration spécifiques Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 %

Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % \leq C < 25 % Eye Dam. 1; H318: $C \ge 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: 10 % $\le C < 25 \%$

 Nanoforme Non concerné

·SVHC néant

· Indications complémentaires: Le vinaigre est une substance à composition multiple, variable et définie essentiellement par

son mode de production. La substance majoritaire et présentant un danger selon les critères du règlement CLP est l'acide acétique contenue dans le vinaigre et déterminant son degré d'acidité. Le dossier d'enregistrement REACH du vinaigre étant lié directement à l'enregistrement de l'acide acétique, la classifcation harmonisée de l'acide acétique s'applique.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. · Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et

consulter un ophtalmologiste

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14°

VINAIGRE MENAGER 14°

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant

universel, sciure)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités · Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments. Ne pas stocker avec les bases

Autres indications sur les conditions de

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail:

Néant

·DNEL Information non disponible PNEC Information non disponible

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un

équipement individuel de protection respiratoire.

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée: · Protection des mains: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.



Gants de protection

· Matériau des gants Gants en caoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14°

VINAIGRE MENAGER 14°

(suite de la page 3)

notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Couleur: · Odeur: Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

118 °C · Point d'éclair: 88 °C · Température d'auto-inflammation: 485 °C · pH 2,5 Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 1.24 mPas

Solubilité

· l'eau Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,0067 g/cm³ · Aspect:

Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au néant contact de l'eau

· Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant VOC (selon Directive 1999/13/CE): 1.050,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Réaction avec les produits basiques

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: hypochlorites alcalins

Les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14°

VINAIGRE MENAGER 14°

(suite de la page 4)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité (<25% d'acidité) - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Substances apparentées Acide acétique: CAS 64-19-7 / CE 200-580-7 et Vinegar: CAS 8028-52-2.

Oral

LD50 3.310 mg/kg (RAT) Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

LC50 40 mg/l (RAT) (4H) Inhalatoire

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

Par voie orale: Par voie cutanée: · Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Effet primaire d'irritation:

 Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation: · Mutagénicité sur les cellules germinales · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité (<25% d'acidité) - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Substances apparentées Acide acétique: CAS 64-19-7 / CE 200-580-7 et Vinegar: CAS 8028-52-2.

LC50 (ecologique) >300,82 mg/l (DAPHNIES) (4H)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

>300,82 mg/l (POISSONS)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 90132-02-8 Vinaigre X% d'acidité (<25% d'acidité) - obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses. Substances apparentées Acide acétique: CAS 64-19-7 / CE 200-580-7 et Vinegar: CAS 8028-52-2.

Biodegradabilité 96 % (OTH) (28j)

Acetic acid - Registration dossier - ECHA (CAS 64-19-7)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006.

·vPvB:

Non applicable. Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système

endocrinien

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14°

VINAIGRE MENAGER 14°

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· <u>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</u> · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisa	ateur Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR · Remarques:	Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution, groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicabl au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenar au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation	particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et
dianuirannamant	

<u>d'environnement</u>	
· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete	ACTIVE
· Proposition 65	
PROP.65 Chemicals known to cause cancer:	
Aucun des composants n'est compris.	
PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:	
Aucun des composants n'est compris.	
PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:	
Aucun des composants n'est compris.	
PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:	
Aucun des composants n'est compris.	
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	
CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete	
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	
CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete	
· Asutralian Inventory of Chemical Substances	

CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete

Canadian Domestic Substances List (DSL)

CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete

Korean Existing Chemical Inventory

CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de conductibilite ou de memedegre de purete

Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008 voir chapitre 2

Directive 2012/18/UE

· Catégorie SEVESO Non concerné

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII Conditions de limitation: 3

Réglement (CE) N° 649/2012 - PIC

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 13.12.2024 Numéro de version 8 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: VINAIGRE DE NETTOYAGE SURPUISSANT 14° VINAIGRE MENAGER 14°

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 6)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France):

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

·* Nanomatériaux: Le produit ne contient pas de nanomatériaux

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

VOC (CE) 14.00 % · VOCV (CH) 0,00 % 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Date de la version précédente: 19.11.2024

 Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association"

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente